Panneau de commande de la chaudière

Fonctions destinées à l'usage quotidien



RKA24.20/R2K24

TOUCHES DE RÉGLAGE TEMPÉRATURE CHAUFFAGE

TOUCHES DE RÉGLAGE TEMPÉRATURE EAU SANITAIRE

TOUCHE INFO : APPUYER UNE FOIS POUR VISUALISER LES TEMPÉRATURES ET LES AUTRES INFORMATIONS

TOUCHE DE SÉLECTION MODE DE FONCTIONNEMENT (par pressions successives)

1-ECS seule / 2- Chauffage plus ECS / 3- Chauffage seul / 4-OFF.

TOUCHE RESET : RESET ANOMALIE - ACTIVATION FONCTION RAMONAGE

1 INDICATION NUMÉRO PARAMÈTRE AFFICHÉ
2 FONCTION PROGRAMMATION PARAMÈTRES ACTIVE
3 N.A.
4 N.A.
5 N.A.
6 SONDE EXTERNE PRÉSENTE / TEMPÉRATURE SONDE EXTERNE (d02)
7 AFFICHAGE TEMPÉRATURE / POINT DE CONSIGNE / VALEUR PARAMÈTRE

8. COMMUNICATION OPEN THERM PRÉSENTE (CONTRÔLE À DISTANCE / MODULE ZONES)
9. SIGNAL PRESSION EAU CIRCUIT INSUFFISANTE
10. (*) SIGNAL FLAMME PRÉSENTE (3 NIVEAUX)
11. FONCTIONNEMENT EN MODE SANITAIRE ACTIVÉ
12. AFFICHAGE ERREUR RÉARMABLE
13. MODE DE FONCTIONNEMENT SUR OFF
14. AFFICHAGE ERREUR NON RÉARMABLE
15. FONCTIONNEMENT EN MODE CHAUFFAGE ACTIVÉ

ATTENTION : ce guide est destiné à l'usage quotidien. Les opérations spécifiques pour la première mise en marche doivent respecter les programmations spécifiques détaillées dans le manuel d'utilisateur, programmations sans lesquelles la chaudière ne pourrait démarrer. Manuel Utilisateur/Installateur dont nous conseillons une lecture attentive afin d'obtenir un usage optimum de votre chaudière RADIANT RKA24.20/R2K24 en toute sécurité.

De plus, des services conforts sont mis à votre disposition pour vous permettre de trouver une solution à toutes éventualités : mise en service, téléchargement de documents, garantie, maintenance, entretien, etc.

Voir détails des services Techsupport-France au verso

http://radiant.techsupport-france.fr





Ou par téléphone : 02 38 36 37 38 - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Une gamme de services confort :

Garantie 3 ans : A compter de la date d'achat votre garantie, comprend : les pièces, le déplacement et la main d'œuvre. L'enregistrement de votre produit est souhaitable via le formulaire d'enregistrement accessible à l'adresse internet en haut de page.
Ces coordonnées sont à conserver précieusement pour toute demande d'intervention.

Sont exclus de la garantie les cas suivants :

- une modification des caractéristiques de l'appareil.
- une modification de la nature ou de la pression de l'eau.
- la dureté de l'eau supérieure à 30 ° (TH) ou inférieure à 7° (TH)
- la malveillance ou à la négligence (effet du gel dans l'installation ou absence d'entretien par un professionnel qualifié, par exemple)
- les variations de la tension électrique, défaut ou inversion de la polarité (phase- neutre)
- un raccordement électrique ou hydraulique non-conforme à la notice d'utilisation
- le défaut de ramonage des conduits de fumée.

Sont aussi exclues toutes conséquences de :

- troubles divers (sinistre, guerre, orage, inondation, tremblement de terre, catastrophes naturelles…).
- du défaut d'entretien courant préconisés par le fabricant,
- déplacements injustifiés en ce qui concerne l'appareil : fusibles sautés, eau fermée, défaut de combustible, régulation indépendante, mauvais branchement électrique ou absence de tension…
- installation non conforme aux DTU.

Extension de garantie 5 ans : Voir conditions et formulaire d'enregistrement accessibles à l'adresse internet ci-dessus.

Mise en service : La mise en service est gratuite sur simple demande en s'adressant aux coordonnées en haut de page. Cependant, elle ne pourra s'effectuer qu'aux conditions suivantes :

- L'installation est terminée.
- L'appareil est relié à un réseau électrique normalisé en tension, respectant la polarité de l'installation et disposant d'une terre aux normes et raccordée.
- L'installation est conforme à la réglementation en vigueur et réalisée dans les règles de l'art.
- Les essais d'étanchéité ont été effectués.
- Les énergies nécessaires (eau, gaz, électricité…) sont en état d'utilisation immédiate.
- L'installation est purgée.
- La réglementation française oblige *AVANT* toute mise en service de chaudières gaz en remplacement comme en installation neuve, l'établissement d'un certificat de conformité délivré par QUALIGAZ. Informations disponibles sur www.qualigaz.com ou N° indigo 0826 628 628. Ce document devra être fourni lors de la demande de mise en service.

La station technique chargée de l'intervention sera seule juge de l'accomplissement de ces conditions. Le non-respect de ces conditions peut entraîner une facturation complémentaire.

Téléchargement de notices : http://radiant.techsupport-france.fr